

# SNALC

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°21 - juin 2014

[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

SNALC – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS

## Sommaire

- 1 La P.F.R. et l'I.F.T.S. remplacées par l'I.F.S.E.
- 2 Les travaux du groupe ministériel consacré aux personnels de santé et sociaux
  - Baisse dégressive des cotisations sociales pour les bas salaires des fonctionnaires
- 3 La réforme des retraites était - provisoirement - définitive !
  - Les fonctionnaires une nouvelle fois de la revue !
  - Le gel du point d'indice
  - Élections dans la Fonction publique
- 4 Acte de candidature
- 5 Déclaration individuelle de candidature - élections professionnelles 2014
- 6 Responsables académiques
- 7 Bulletin d'adhésion

Cette lettre a été rédigée par  
**Frédéric Eleuche**  
[frederic.eleuche@wanadoo.fr](mailto:frederic.eleuche@wanadoo.fr)  
Secrétaire national chargé  
des personnels administratifs,  
de santé et sociaux

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :



## LA LETTRE D'INFORMATION Personnels administratifs de santé et sociaux

### La P.F.R. et l'I.F.T.S. remplacées par l'I.F.S.E.



Nous avons annoncé ici même la future disparition de la P.F.R. (prime de fonctions et de résultats) qui était appliquée depuis quelques années aux fonctionnaires des catégories A et B, les attachés et les secrétaires d'administration. Le projet de décret destiné à la remplacer n'avait pas recueilli l'assentiment de la majorité du comité technique ministériel lorsqu'il avait été présenté, mais le ministère vient quand même de le publier, signé par 15 ministres (comme le fameux décret du 2 avril 2002) au « Journal officiel » du 22 mai 2014. La nouvelle indemnité tiendra compte des « fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (I.F.S.E.) et sera versée mensuellement. La nouvelle indemnité sera étendue à tous les fonctionnaires au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le ministère annonce son application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à certains fonctionnaires dont les principaux corps de l'Éducation nationale.

#### QUOI ?

Dans l'esprit du ministère, la nouvelle indemnité tend à valoriser l'exercice des fonctions ; **elle sera exclusive de tout autre régime indemnitaire** et prétend reposer sur une « *formulation précise de critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle* ». À cette indemnité versée mensuellement, s'ajoute un « complément indemnitaire » versé annuellement « *en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir* ».

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le nombre de ces groupes de fonctions est fixé pour chaque corps par arrêté du ministre intéressé. Mais à ce jour, le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur n'a pas encore pris l'arrêté correspondant.

.../...

.../...

Le montant de l'indemnité (I.F.S.E.) est réexaminé en cas de changement de fonctions, et au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent, et bien entendu en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Le montant du complément indemnitaire, versé annuellement en une ou deux fois, tiendra compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Comment ces deux points seront-ils appréciés ? Tout simplement en se fondant sur l'entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct (en vertu de l'article 55 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée en 2009). Les ministres chargés du budget et de l'éducation seront chargés de fixer le montant maximal de ce complément indemnitaire. Et chaque fonctionnaire recevra entre 0 et 100 % de ce montant. Attention ! Son versement une année donnée ne sera pas automatique d'une année à l'autre.

## QUI ?

Même si le décret fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la date limite de son application, ce même décret décide que les adjoints d'administration, les secrétaires d'administration, les assistants de service social et des conseillers techniques de service social, les attachés d'administration de l'État se verront appliquer les nouvelles dispositions de l'I.F.S.E. dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## COMBIEN ?

L'arrêté du 20 mai 2014 fixe le montant de l'I.F.S.E. qui sera versé aux personnels.

Les adjoints d'administration classés dans le groupe I toucheront un maximum de 12 150 € (donc un peu plus de 1000 € par mois) s'ils sont affectés en administration centrale et dans les établissements et services assimilés, et seulement 11 340 € (donc 945 € par mois) s'ils sont affectés dans les services déconcentrés et les établissements et services assimilés. Les mêmes, s'ils sont classés dans le groupe II toucheront respectivement 11 880 € (990 € par mois) et 10 800 € (900 € par mois).

En revanche, le montant de l'indemnité sera différent pour les personnels bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service qui toucheront 7 580 € (donc 631 € par mois) dans le groupe I (administration centrale) et 7 090 € (590 € par mois) (services déconcentrés) ; 7 425 € (618 € par mois) dans le groupe II (administration centrale) et 6 750 € (562 € par mois) (services déconcentrés).

Le montant minimum sera de 1600 € (133 € par mois) pour les ADJAENES principaux de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe s'ils sont affectés dans l'administration centrale et les établissements et services assimilés, et seulement 1 350 € (112 € par mois) dans les services déconcentrés et établissements et services assimilés.

Ce montant minimum sera également de 1 350 € ou de 1 200 € selon l'affectation pour les ADJAENES de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe.

Enfin, le montant maximum du complément indemnitaire versé annuellement sera de 1 350 € ou de 1 260 € selon le type d'affectation pour le groupe 1, et de 1 320 € ou 1 200 € pour le groupe 2. ■

## Les travaux du groupe ministériel consacré aux personnels de santé et sociaux

Ce groupe de travail s'est déjà réuni au ministère sous la présidence de M. Lejeune, directeur adjoint du cabinet du ministre Peillon. Il vient de se réunir à nouveau le 28 mai 2014 sous le même président que M. Hamon a gardé à ses côtés.

Depuis la précédente réunion, la mission interministérielle qu'avaient violemment critiquée les infirmières a disparu du texte étudié, ce dont elles se félicitent mais ce dont se plaignent les médecins. Après une longue discussion, on convient que la liaison avec le ministère de la Santé continuera d'exister, car on ne voit pas comment on peut faire autrement, mais que la chose est gardée si le mot est supprimé.

Tout le monde souligne qu'il est sans doute bon de donner la priorité au primaire, mais que du coup, on n'a plus de moyens humains pour s'occuper de la santé des élèves du secondaire. On en est même à prévoir le moment où l'on manquera de médecins, puisque d'ores et déjà des départements entiers en sont dépourvus. Sont dans le besoin les zones rurales au point qu'ici et là, les médecins ne peuvent plus s'occuper que des élèves en situation de handicap. Le groupe de travail n'a probablement pas tenu sa dernière réunion, d'autant que l'on n'a parlé que des personnels de santé et presque pas des personnels sociaux. ■

## Baisse dégressive des cotisations sociales pour les bas salaires des fonctionnaires

Mme Lebranchu, ministre de la fonction publique, confirme ce qu'avait annoncé Manuel Valls, Premier ministre : la baisse dégressive des cotisations sociales pour les fonctionnaires qui touchent entre une fois et une fois et demie le S.M.I.C. et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au début, la mesure était annoncée en faveur des fonctionnaires qui touchent entre 1 et 1,3 fois le SMIC, mais maintenant on annonce que ceux qui en profiteront sont ceux qui gagnent entre 1 et 1,5 fois le SMIC.

Du coup, la mesure ne s'appliquerait pas aux seuls adjoints d'administration, mais aussi à la majorité des secrétaires, et même à une partie des attachés.

Si la mesure entre en application véritablement l'année civile prochaine, elle pourrait aboutir à augmenter le traitement des intéressés de 40 à 500 € sur un an.

Il s'agit pour le gouvernement d'essayer de faire passer la pilule du gel du point d'indice des fonctionnaires qui, lui, est maintenu jusqu'en 2017, sauf retour de la croissance. ■

## La réforme des retraites était - provisoirement - définitive !

**N**ous avons très clairement analysé la réforme des retraites, devenue officielle le 20 janvier 2014, comme n'étant certainement pas la dernière, bien que Mme Touraine, ministre des affaires sociales dans le gouvernement Ayrault comme aujourd'hui dans le gouvernement Valls, eût déclaré : « *la réforme des retraites tous les 3 ou 4 ans, c'est terminé ! Il faut en finir avec l'idée de rendez-vous dramatiques tous les trois ou quatre ans et ajuster progressivement notre modèle, si c'est nécessaire...* » (*La navigation à vue, c'est fini*) (déclaration du 7 octobre 2013).

Nonobstant notre respect bien connu pour les paroles ministérielles, c'est nous qui avons raison.

Qu'on en juge !

**Première entorse :** la revalorisation des pensions, pourtant expressément prévue par la loi, qui doit avoir lieu chaque 1<sup>er</sup> avril est reportée au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Deuxième entorse :** le nouveau Premier ministre, M. Valls, annonce

le 16 avril 2014 un nouveau report, cette fois-ci au 1<sup>er</sup> octobre 2015 !

**Troisième entorse :** l'allongement de la durée de cotisation ne devait s'appliquer que progressivement à partir de 2020 ; mais dès 2014, le gouvernement est, semble-t-il, obligé de se livrer à des mesures de désindexation dans l'urgence, preuve que sa réforme n'était pas « définitive » et surtout, preuve que de deux choses l'une : ou bien le gouvernement ne savait pas prévoir, malgré l'avalanche de statistiques, de données venues de toutes parts, y compris du conseil d'orientation des retraites qui a toujours minimisé les pourcentages de chômeurs, ou bien le gouvernement savait et il a ... menti.

Le plus grave dans cette affaire est que comme l'on ne peut augmenter indéfiniment le pourcentage que les actifs versent pour payer les retraites, la conclusion est effrayante : le montant des pensions va tendanciellement baisser à terme. Faut-il donc penser de plus en plus aux systèmes de retraites complémentaires que propose un certain nombre d'organismes aux fonctionnaires ? ■

## Élections dans la Fonction publique

Pour les élections professionnelles de décembre 2014, votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la FGAF dans la fonction publique hospitalière (UFAS) et territoriale (SAFPT), pour l'Institut de Veille Sanitaire (SNAPI) mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie (Alliance du Trèfle), des Finances (FGAF Finances), de l'Intérieur (CAP Police nationale), de la Culture (FAC), de la Justice (SPS), de l'Enseignement Supérieur (SNALC+SPLN-SUP), des services du Premier Ministre (SAPPM) et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (SNALC+SNE) sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le CCMEP (SNALC).

## Les fonctionnaires une nouvelle fois de la revue !

Nous avons à plusieurs reprises mis en garde nos collègues sur la prolongation du gel des indices de la fonction publique. Mme Lebranchu, ministre de la fonction publique, avait d'abord annoncé la prolongation probable du gel des indices, déjà décidé depuis juillet 2010, au-delà de 2014.

La nouvelle est tombée officiellement depuis les déclarations de M. Valls, Premier ministre ; ce gel est prolongé jusqu'en ... 2017, l'année de la future élection présidentielle. Le gel aura donc duré 7 ans (sept !) ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire ni de la V<sup>e</sup> République ni même de la France depuis la Libération.

Toutefois, devant la grogne générale, le gouvernement a laissé entendre qu'il acceptait de revoir la question et de « dégeler » le point d'indice si la croissance revenait.

Il n'y a qu'à croire ! ■

## Le gel du point d'indice

Le point d'indice, comme le savent nos adhérents est bloqué depuis juillet 2010. À son arrivée au pouvoir en juin 2012, Mme Lebranchu, ministre de la fonction publique, avait clairement annoncé que ce gel allait probablement durer longtemps. On laissa courir le bruit que l'on y mettrait fin en 2014, puis il fallut se rendre à l'évidence : non seulement, ce ne sera pas pour 2014, ni même pour 2015, mais pour ... 2017. Certes, entre temps, les fonctionnaires continuent de voir leur carrière se poursuivre et donc leurs promotions d'échelons, de grade ou de corps continuer. Mais c'est bien la première fois depuis la Libération que la valeur du point d'indice reste bloquée aussi longtemps, ce qui provoque la colère des collègues.

Or, M. Valls, Premier ministre, vient d'annoncer qu'il accorderait 442€ par an aux fonctionnaires les plus mal payés, soit une moyenne de 37€ par mois environ.

N'applaudissez pas trop vite !

En réalité, cette augmentation a déjà eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> février 2014 et il y a une nouvelle augmentation déjà décidée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, réservée aux catégories C et aux fonctionnaires du début de la catégorie B. Nous rappelons que ces deux augmentations sont destinées à éviter l'humiliation annuelle que subissaient ces fonctionnaires à chaque fois que le gouvernement donnait un « coup de pouce » au S.M.I.C. puisqu'il fallait derechef leur donner quelques points d'indice supplémentaires sous peine de les voir rémunérés au-dessous du S.M.I.C., ce que la loi interdit.

Un détail : le Premier ministre a toutefois laissé entendre qu'on pourrait revoir la question du traitement des fonctionnaires si, entre temps, la croissance revenait. Il n'y a plus qu'à... ■



**Indépendant des partis politiques**

**Madame, Monsieur,**

**Vous nous avez fait l'amitié de vous adresser à nous pour marquer votre intérêt pour « La Lettre électronique » que nous vous envoyons, ou pour nous poser des questions pratiques.**

**Nous avons essayé de faire de notre mieux et nous espérons que nous avons répondu à votre attente dans nos publications ou dans les messages que nous vous avons écrits.**

**Nous avons en permanence privilégié le caractère pratique et nous sommes efforcés de répondre à vos préoccupations professionnelles.**

**Aujourd'hui, c'est nous qui vous demandons de nous rendre un service : celui de signer un acte de candidature en vue des prochaines élections professionnelles de 2014. Vous nous demandez souvent si nous sommes présents dans telle ou telle commission, mais pour répondre à votre souhait, il faut nécessairement que des collègues acceptent de se présenter aux élections même si peu d'entre eux sont élus : il nous faut donc présenter des listes sinon complètes, au moins des grades complets. C'est pourquoi nous comptons sur vous qui pouvez, vous seuls, nous ouvrir les portes officielles et nous permettre de discuter des projets et des textes présentés par le ministère ou/et les rectorats.**

**Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour être candidat.**

**Nous vous prions de nous renvoyer deux actes de candidature : l'un pour la commission administrative paritaire académique de votre académie, l'autre pour la commission administrative paritaire nationale. Pour plus de commodité, vous pouvez renvoyer les deux directement au siège du SNALC 4 rue de Trévisse 75009 Paris et nous nous occuperons de faire parvenir les candidatures académiques à nos responsables académiques respectifs.**

**Avec nos plus vifs remerciements,**

**Frédéric Eleuche**

**Secrétaire national du SNALC-FGAF  
Chargé des personnels administratifs  
de santé et sociaux**

Si vous voulez que votre voix soit entendue et écoutée, prière de bien vouloir renvoyer votre candidature académique à l'adresse du président académique du SNALC dont vous avez l'adresse à la fin de cette "Lettre électronique" et votre candidature nationale au siège du SNALC, 4 rue de Trévise 75009 Paris.

## Déclaration individuelle de candidature

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 des représentants des personnels à la

## COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

NATIONALE       ACADÉMIQUE

de l'académie de : .....

Compétente pour le corps des .....

Je soussigné(e) :     M.       Mme

NOM de naissance : .....

NOM d'usage : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Corps : ..... Grade.....

*Affectation à la date de la signature :*

Nom de l'établissement ou service :

.....

Ville : ..... N° Département : ..... Académie : .....

.....

Etab. de rattachement administratif si différent de l'affectation : .....

me déclare candidat (e) sur la liste présentée par le **SNALC-FGAF**

Syndicat affilié à la Confédération Syndicale de l'Education Nationale

et à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Fait à : ..... le : ...../...../.....

Signature :

L'ensemble des informations correspondent à celles détenues par le candidat à la date de la signature.

# Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
<b>AIX MARSEILLE</b>	<b>M. Thierry Tirabi</b> - (Vice-Pdt) <b>M. Gilbert Aguilar</b> Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anestay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anestay@9online.fr	<b>M. Thierry Tirabi</b> <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net
<b>AMIENS</b>	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>M. Patrice Leloir</b> 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trépagne</b> - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
<b>BESANÇON</b>	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	<b>Mme Sylvie Prévot</b> snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Pdt <b>Mme A.-M. Marion</b> - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Thierry Claus</b> Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaume</b> - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> (voir col. Présidente)
<b>CAEN</b>	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Richard Piquet</b> 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
<b>CLERMONT FERRAND</b>	<b>M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	<b>Mme Isabelle Defix</b> - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmont d'Auvergne isalionel@orange.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Trésorier) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
<b>CORSE</b>	<b>M. Lucien Barbolosi</b> Tél 06.80.32.26.55	<b>Mme Sylvie Chiariglione</b> Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
<b>CRÉTEIL</b>	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	<b>M. Emmanuel Protin</b> Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
<b>DIJON</b>	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godefroy</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiébaud</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	<b>M. Florian Martin</b> - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - <b>M. Maxime Reppert</b> Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
<b>GRENOBLE</b>	<b>M. Alexandre Froelicher</b> - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Sernard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble	<b>M. Bernard Lévy</b> Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	<b>Mme Anne Mugnier</b> a.mugnier_SNALC@aol.com Tél 06.13.63.89.46	<b>M. Alexandre Froelicher</b> (voir col. Président)
<b>LILLE</b>	<b>M. Benoît Theunis</b> - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métaireie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
<b>LIMOGES</b>	<b>M. Frédéric Bajor</b> - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	<b>M. Olivier Jaulhac</b> 50, av. du G <sup>e</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Monnet - 23000 Guéret	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app <sup>e</sup> 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
<b>LYON</b>	<b>M. Christophe Paterna</b> - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	<b>Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau</b> 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> (voir col. Trésorière)
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. Karim El Ouadi</b> - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapiés 66270 Le Soler - president.snalmontpellier@gmail.com	<b>M. Vincent Clavel</b> rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	<b>Mme Christine Begue</b> 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	<b>Mme Chantal Outrebon</b> - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
<b>NANCY METZ</b>	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
<b>NANTES</b>	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>e</sup> Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
<b>NICE</b>	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszuk</b> Les Englantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC - 396</b> , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
<b>ORLÉANS TOURS</b>	<b>M. François Tessier</b> - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	<b>SNALC - 6</b> , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
<b>PARIS</b>	<b>Mme Fabienne Leloup</b> fleloup@snalc.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	<b>M. Gildas Le Roux</b> snalcparissecrétariat@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>Mme Fabienne Leloup</b> (voir col. Présidente)
<b>POITIERS</b>	<b>M. Toufik Kayal</b> - toufikkayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.74.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mme Elodie Le Droucpeet</b> 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufik Kayal</b> (voir col. Président)
<b>REIMS</b>	<b>M. Albert-Jean Mougin</b> snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>Mme Marie-Françoise Barillot</b> 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	<b>M. Thierry Koessler</b> 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
<b>RENNES</b>	<b>M. Sébastien Robreau</b> - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Philippe Auriol</b> - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr Les Riáis - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
<b>LA RÉUNION</b>	<b>M. Pradel</b> - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel</b> - SNALC 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Jérôme Motet</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
<b>ROUEN</b>	<b>M. Thieff</b> - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
<b>STRASBOURG</b>	<b>Mme M. Houel</b> - snalcfc@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Guy Hervé Westermann</b> 2, rue de l'Été 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc.s3strasbourg@gmail.com	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Jacques Bollenot</b> - Tél 06.73.15.47.24 <b>M. Guy Hervé Westermann</b> - Tél 03.89.25.53.24
<b>TOULOUSE</b>	<b>M. J-F Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	<b>M. Jean-Christophe Deydier</b> jcdydeier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	<b>Mme Sylvie Compte-Sastre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Florian Marty</b> - Tél. 06.03.38.36.79
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. Frédéric Seitz</b> - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>Mme Anna Delmon</b> - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Matthieu Poiré</b> snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Frédéric Seitz</b> (voir col. Président)
<b>DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER</b>	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>SNALC</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> (voir col. Président)

### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** d'environ 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

ACADÉMIE DE .....

Adhésion  Renouvellement

Madame  Mademoiselle  Monsieur

NOM USUEL .....

Née ..... PRÉNOM .....

Date de naissance

Adresse .....

CP     Ville .....

Tél. fixe

Mobile

Courriel .....

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS ..... DISCIPLINE .....

Cl norm  Hcl Éch. .... Depuis le

Stagiaire  TZR  Enseignement privé s/c

CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sections internationales

Chef de travaux  Formateur IUFM  CNED  GRETA

Établissement d'exercice 2014/2015 code

Nom .....

Adresse .....

CP     Ville .....

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.  
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de ..... € ➔ :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjænes), Personnels administratifs retraités	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjænes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

#### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISES

**CPE, Chefs d'établissement, Inspecteurs, Universitaires... nous contacter (info@snalc.fr)**

\* Coût réel après impôts : 66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).

\*\* Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2<sup>nd</sup> degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) : .....

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = ..... €

COUPLE avec ..... : - 25 % de S/T (- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) : +

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : ..... €

